



Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Question écrite

No 3099

Invalidation de la votation du 18 juin 2017 : quelles conséquences pour l'unité d'accueil de Moutier ?

On le sait depuis le 5 novembre dernier, la Préfète du Canton de Berne a décidé d'invalider le vote de Moutier. Cela a pour conséquence que toutes les négociations en vue du transfert de Moutier dans la République et Canton du Jura sont stoppées net.

Afin de préparer l'arrivée de Moutier dans le Canton du Jura, une unité d'accueil comprenant 5 postes (4,5 EPT), a été nommée et est entrée en fonction durant le 1^{er} trimestre de 2018. Selon les mises au concours, les contrats étaient conclus pour une durée déterminée de 4 ans. La mise au concours stipulait également que pour les candidat-e-s internes à l'administration cantonale jurassienne, il leur était assorti d'une garantie de reprise dans un poste équivalent à l'issue du contrat.

Dans la mesure où toutes les négociations sont à ce jour mises en suspens, le Groupe PDC-JDC s'inquiète de l'avenir de cette unité d'accueil. Aussi demande-t-il au Gouvernement,

- quelle(s) conséquence(s), l'invalidation du vote de Moutier a-t-elle sur l'unité d'accueil de Moutier?
- les employés de cette unité ayant été engagés pour une durée déterminée, resteront-ils engagés auprès de la République et Canton du Jura jusqu'à la fin de leur mandat?
- si oui, seront-ils affectés dans un autre service de l'administration?

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 14 novembre 2018

(Handwritten signatures in blue ink)

Amélie Brahier

(Other illegible signatures)